

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2016

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'information du commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses**

Rapporteur : Philippe Laurent

Berceau du nucléaire civil en France, le Centre de Fontenay-aux-Roses a arrêté définitivement ses activités en 1995 pour laisser place progressivement au développement à la recherche en sciences du vivant et en recherche technologique. Suite à l'arrêt de ses activités de recherche sur le nucléaire, l'établissement a mis en place un programme d'assainissement et de démantèlement des installations correspondantes.

Néanmoins, le CEA reste concerné par l'institution d'une Commission Locale d'Information, à l'instar de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base.

Cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. La CLI du CEA dispose d'un site Internet <http://www.cli-far92.fr/>.

Le cadre juridique concernant les commissions locales d'information (CLI) relatives aux installations nucléaires de base a été précisé par l'article L125-17 du code de l'environnement et par le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 modifié.

Il incombe aux présidents des conseils départementaux de créer et d'assurer, avec le concours de l'Etat, le bon fonctionnement des commissions locales d'information (CLI).

La CLI du CEA de Fontenay-aux-Roses comprenait précédemment un représentant de chacune des 6 communautés d'agglomération du secteur.

Elle comprend par ailleurs, parmi les membres à voix délibérative :

- des élus
  - 1 député et 1 sénateur de chacun des départements de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, Paris, du Val-de-Marne et des Yvelines
  - 1 conseiller régional de la Région Ile-de-France,
  - 1 conseiller départemental de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et des Yvelines,
  - 1 conseiller de Paris,
  - 1 conseiller municipal de Châtillon, de Montrouge et de Vélizy-Villacoublay.
- d'autres membres
  - 4 représentants d'associations de protection de l'environnement,
  - 5 représentants des organisations syndicales de salariés du CEA,
  - 2 représentants des intérêts économiques locaux,
  - 2 représentants d'ordres professionnels régis par le code de la santé publique,

- 2 personnalités déléguées au titre de leurs compétences dans les domaines de la sécurité nucléaire ou de la communication et de l'information.

Les membres à voix consultative sont :

- 2 représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN),
- 5 représentants des services de l'Etat,
- 1 représentant du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Du fait de la nouvelle organisation territoriale et de la création du territoire Vallée Sud Grand Paris, le président du Conseil départemental propose que chacune des communes membres de l'EPT dispose d'un représentant au sein de la CLI.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner un de ses membres pour représenter la Ville au sein de la commission locale d'information auprès du commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Fontenay-aux-Roses.